

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Novembre 1881.

Chronique générale.

Hier, à la Chambre des députés, il a été
procédé à un scrutin pour la nomination de
deux membres de la commission de surveil-
lance des caisses d'Amortissement et des Dé-
pôts et Consignations. MM. Guichard et
Lepère ont été élus.

La Chambre a voté des projets de loi d'in-
térêt local, puis a levé sa séance.

La prochaine aura lieu demain jeudi. En
tête de l'ordre du jour a été mise la discus-
sion du rapport sur les crédits supplémen-
taires de l'expédition de Tunisie.

La commission a voté les crédits supplé-
mentaires pour les nouveaux ministères par
6 voix seulement contre 5.

Le conseil des ministres s'est réuni hier
matin à l'Élysée sous la présidence de M.
Grévy.

Le ministre de l'intérieur a communiqué
les résultats qui lui étaient parvenus jusqu'à
ce moment au sujet des élections de délé-
gués sénatoriaux.

On connaît les résultats d'ensemble de 42
départements.

Les républicains ont la majorité dans les
Basses-Pyrénées, le Rhône, la Sarthe, la
Seine-Inférieure, l'Yonne, Belfort, le Puy-
de-Dôme, Saône-et-Loire, Vaucluse et Var.

Dans la Seine, sur 71 délégués, 47 ap-
partiennent à la nuance gouvernementale.

Dans le département de l'Eure, les con-
servateurs ont l'avantage; M. le duc de Bro-
glie sera réélu.

Le Sénat a commencé hier la 2^e délibéra-

tion sur la loi relative aux enfants nés en
France d'un père étranger naturalisé après
leur naissance.

M. Gambetta a assisté hier pour la pre-
mière fois à la séance du Sénat. Sa présence
a causé une certaine émotion. Il s'est entre-
tenu longuement avec M. Léon Say.

A partir d'hier, M. Jules Simon a pris la
direction du journal le Gaulois.

Cette combinaison ne s'est pas faite sans
pourparlers laborieux, M. Jules Simon hé-
sitant autant à donner l'autorité de son nom
à un journal parisien, que les directeurs du
dit journal désiraient l'obtenir.

La politique du Gaulois, avec son nouvel
inspirateur, sera anti-opportuniste, mais
profondément républicaine et profondément
conservatrice.

Un nouveau journal politique qui sera,
croyons-nous, l'organe de M. Waldeck-
Rousseau, doit également paraître à Paris
demain 1^{er} décembre, sous le titre : Le Phare.
— Il ne faut pas désespérer que chacun des
nouveaux membres du cabinet aura bientôt
un journal à lui.

M. Rochefort avait déjà dit que la majori-
té « était ruisselante d'abjection ». L'In-
transigeant écrit ces mots :

« Les députés ont ri quand M. Freppel
a dit que la conscience était indivisible.
M. Freppel avait raison, et les députés sont
des imbéciles. »

L'Intransigeant publie ces lignes :

« Sur la foi des officieux, nous avions
cru, comme bien d'autres, que la classe
1876 et les engagés conditionnels, faisant
partie de l'armée de Tunis, avaient été rap-
pelés en France.

» Nous avions simplement été dupes
d'une nouvelle fausseté, répandue avec soin
pour détruire les légitimes alarmes que la

campagne nous inspire, à mesure qu'elle se
prolonge.

» Une lettre très-précise, reçue de Tun-
isie, nous apprend au contraire que la classe
1876 est toujours en Afrique et qu'il n'est
nullement question de la rapatrier.

» Ceci ne nous cause point de surprise.
Nous sommes habitués à ces mensonges.
Toute la tactique des opportunistes est là. »

En voyant partir avant-hier de l'Ecole
polytechnique un humble convoi de der-
nière classe, suivi de M. le général com-
mandant l'Ecole, d'un commandant d'ar-
tillerie, et de douze élèves en uniforme, on
se demandait quel était le pauvre qui était
si honoré.

Ce pauvre, c'était une humble religieuse,
connue de toutes les générations des élèves
de l'Ecole polytechnique, depuis longtemps
supérieure des Sœurs attachées au service
de l'Ecole. (Gaulois.)

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Oran, 28 novembre.
Les bruits d'incursion de Bou-Amena ne
se confirment pas. Ils étaient dus très-pro-
bablement à une panique des Hamyours,
encore mal remis de leur désarroi. Du reste,
au nord comme au sud des Chotts, on est
prêt pour toutes les éventualités. L'installa-
tion d'un poste militaire à Ain-Sefra assure
d'ailleurs aux colonnes du Sud une grande
liberté de mouvements. Une redoute a été
construite sur ce point, et elle est dès au-
jourd'hui en état de défense.

Le ministre de la guerre a reçu la dépê-
che suivante, par Tebessa, 28 novembre :

Camp de Gafsa, 26 novembre.
Le lieutenant-colonel Lenoble est arrivé à
Nefza avec une petite colonne; il y a immé-
diatement fait reconnaître le protectorat de
la France et indemniser nos partisans, qui
avaient été molestés et pillés par les dissi-
dents.

Le colonel Jacob, en route de Négrine sur
Gafsa avec un ravitaillement, a reçu la sou-
mission de la fraction insurgée des Ouled-
Si-Abiod.

La brigade mixte envoyée vers les Chotts
constate que le pays était désert jusque-là.

Une autre colonne part cette nuit dans
une autre direction.

Tribunaux.

Procès de M. le Curé de Saint-Jacques
d'Angers.

Nous empruntons à l'Etoile les lignes
suivantes :

« Samedi a été appelée à l'audience du
tribunal correctionnel l'affaire de M. le
curé de Saint-Jacques, poursuivi par le mi-
nistère public pour critique, dans un ser-
mon, des actes du gouvernement.

La salle était pleine. Beaucoup d'habitants du
faubourg Saint-Jacques sont venus accom-
pagner leur curé à l'audience.

Au banc de la défense, près de M. le curé
de Saint-Jacques, M^{rs} Lucas, professeur à
l'Université catholique d'Angers.

Les témoins à charge sont au nombre de
7 et les témoins à décharge au nombre de
14.

M. l'abbé Pénot, connu et apprécié de-
puis longtemps dans notre ville, où il a été
plusieurs années vicaire à la cathédrale
avant d'être appelé à l'importante cure de
Saint-Jacques par la confiance de notre
éminent évêque, s'avance devant le tribunal
et répond d'une voix haute et ferme aux
questions qui lui sont posées par M. le pré-
sident.

Il affirme n'avoir, dans son sermon de la
Toussaint, pas plus que dans aucune autre
circonstance, prononcé aucune parole de
blâme direct ou indirect contre le gouverne-
ment.

Sa réponse, énergique et précise, impres-
sionne vivement l'auditoire.

34 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

XXI

LE BOUT DE L'AN

(Suite.)

Dans certaines contrées, en dehors des grandes
lignes de chemins de fer, les voyages sont plus
longs que par le passé.

Autrefois, d'Épinal à Vittef, la patache nous
conduisait, tant bien que mal, mais directement.
Il faut, aujourd'hui, pour franchir ces quinze lieues,
prendre le train jusqu'à Charmes; puis deux omni-
bus : le premier ne va que jusqu'à Mirecourt.

Pendant la saison des bains, ce service de cor-
respondances est bien organisé, assez rapide. Mais
le reste de l'année, c'est à n'en plus finir.

Madeleine, partie à huit heures du matin, n'ar-
riva que vers cinq heures du soir.

Ce ne fut pas sans quelque surprise qu'elle trouva
sa maison ouverte, occupée par un locataire.

Alors, seulement, le souvenir lui revint que La-
barthe, en sa qualité de tuteur, avait proposé,
conseillé cette location, le jour du dernier adieu
de la pauvre mère à sa fille. Puisque le chalet
restait vide, n'était-il pas raisonnable d'en tirer
un revenu? Elle avait donné carte blanche au
notaire, et sans doute une occasion s'était présen-
tée. Cette communication, annoncée par Raynal
à Madeleine, devait avoir pour but de l'en avertir.
Rien de plus simple; mais cependant son cœur se
serra. Jean lui-même avait bâti la maison. C'était
là qu'il était mort, là que les enfants avaient grandi,
là qu'avant les revers, tant de jours heureux
s'étaient écoulés!

Un profond soupir s'exhala des lèvres de la veuve.
Des larmes mouillèrent ses yeux. Elle ne voulait
pas même savoir qui maintenant habitait sa de-
meure, et, sans faire acte de présence, elle rétro-
grada vers l'auberge.

Mais, sur le seuil, une voix l'arrêta :

— Où donc allez-vous, madame Michaud? Ce
n'est pas là qu'il vous faut demander un asile.

En se retournant, Madeleine avait reconnu Ma-
thurine, l'ancienne servante d'Anselme.

C'était une bonne et digne femme.

En mainte occasion, elle avait fait preuve de
sympathies envers la famille de l'accusé, protes-
tant de son innocence. Elle en était convaincue.

— Ne vous souvient-il plus, poursuivait-elle, que

vous avez ici une autre maison?

— Quelle maison? fit la veuve étonnée.

— Eh!... répliqua Mathurine, celle à défunt
mon maître... Oh! vous avez beau ne pas en vou-
loir, elle est à vos enfants, elle est à vous... M.
Labarthe m'en a laissé la garde et je me suis bien
promis, depuis qu'on a loué le chalet, que, le cas
échéant, c'est là que vous descendriez, pas ail-
leurs!

Le premier mouvement de Madeleine avait été
de refuser. Franchir le seuil de cette maison
fatale, elle, jamais! Tout son être en frémissait
encore. Et cependant, comme frappée d'une ins-
piration, d'une résolution soudaine, elle répondit :

— J'accepte!

— A la bonne heure! s'écria Mathurine, en en-
traînant déjà Petit-Pierre.

— Pas encore! fit doucement, tristement la
veuve. Il est un devoir sacré que je veux tout
d'abord accomplir...

— Ah! oui... le cimetière!

Et comme Madeleine répondait par un signe
affirmatif :

— Allez vite alors! conclut la bonne femme, car
la nuit tombe et la pluie menace. Moi, pendant ce
temps-là, je préparerai le souper.

Dans le principe, la mère et le frère espéraient
revoir Jeannette ce même soir; mais le voyage
avait duré plus qu'ils ne supposaient. La distance

jusqu'au bourg habité par Labarthe était de près
de deux lieues. Pas de voiture. Il fallait s'y rendre
à pied. Mauvais temps, mauvais chemin.

On n'arriverait que bien tard. Petit-Pierre dis-
simulait vainement sa lassitude. Madeleine elle-
même se sentait brisée. Tout l'engageait à remet-
tre au lendemain cette dernière étape.

— Soit! répondit-elle à Mathurine. Nous serons
bientôt de retour... Merci!

En passant devant le presbytère, elle y entra pour
commander la messe du bout de l'an.

— C'est déjà fait! déclara le curé.

— Par qui donc?

— Par M. Labarthe.

Cette attention, si peu prévue, toucha la veuve.

— Est-ce pour demain matin? demanda-t-elle.

— Non, répondit le prêtre, pour après-demain,

anniversaire de l'inhumation. C'est ici l'usage.

Il ajouta quelques bonnes et encourageantes
paroles à l'adresse de l'enfant, puis de la mère.

— Allez en paix, conclut-il, et sous la bénédic-
tion de Dieu! Comptez sur lui... Vous êtes une
vraie chrétienne!

Elle se retira, satisfaite de ce retard d'un jour
qui lui permettrait de ramener Jeannette.

Cette soirée de mars rappelait celle de l'an
dernier. Aussi froide, aussi brumeuse, aussi lug-
ubre. De grandes nuées noires couraient dans le ciel
enfumé, vers l'occident. Ça et là des flaques

La reproduction est autorisée pour les journaux ayant
traité avec la Société des Gens de Lettres.

« Voici, dit-il, les paroles que j'ai prononcées et qui sont textuellement celles de mon manuscrit; parlant des saints, j'ai dit : « Mais tandis que nous glorifions ainsi nos pères dans la foi, l'impunité, dans sa haine, ne cesse de vomir contre eux des outrages et des calomnies. »

« Parlant du dévouement des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, dévouement inspiré par la religion qui fait les saints, j'ai dit :

« Libertins et incrédules, n'insultez pas la sainteté, car la patrie, se sentant elle-même outragée dans ce qu'elle a de plus cher, protesterait contre vos blasphèmes. C'est grâce au dévouement dont les saints ont donné l'exemple, s'écrierait-elle, que tant de douleurs, autrefois sans remède, sont maintenant soulagées; c'est grâce aux sacrifices qu'ils ne cessent encore d'inspirer, qu'au jour où nos fils s'en vont au loin combattre, il se trouve des filles de Saint-Vincent-de-Paul pour les accompagner en ce moment sur la terre d'Afrique, et, s'il le fallait, jusqu'aux extrémités du monde, les relever lorsqu'ils tombent sous les rigueurs du climat ou le feu de l'ennemi, et représenter près d'eux l'amour compatissant de la famille absente. »

M. l'abbé Pénol va ensuite s'asseoir à côté de son avocat, et le tribunal procède à l'audition des témoins à charge.

Le premier témoin appelé est M. Pohu, commissaire de police du quartier, qui rapporte qu'ayant appris (de qui?) que M. le curé de Saint-Jacques avait, dans son sermon, traité d'impies et d'incrédules, voulant détruire la religion en France, les hommes qui sont à la tête du gouvernement, et critiqué la guerre de Tunisie comme une expédition mal commencée, mal conduite et dans laquelle les hommes mouraient par milliers faute de soins, il avait procédé à une instruction, sur

L'ORDRE DE SES CHEFS. Il avait entendu la déclaration de dix-neuf témoins. Six seulement ayant affirmé avoir entendu les critiques ci-dessus rapportées, il n'avait pas tenu note des déclarations des autres.

Le premier témoin appelé affirme n'avoir jamais entendu M. le curé critiquer le gouvernement, soit à propos de l'impunité de ses membres, soit à propos de la guerre de Tunisie.

M. le président lui oppose sa déclaration signée de lui et où se trouvent cependant les paroles incriminées.

Le témoin affirme néanmoins qu'il ne les a pas entendues.

Nous empruntons au *Courrier d'Angers* le résumé des autres témoignages et le récit du grave incident qui s'est produit au cours des dépositions :

« *Faucillon*, cultivateur, chemin de la Barre, déclare que le curé n'a pas attaqué le gouvernement ni parlé de la guerre dans les termes indiqués. On lui rappelle sa déposition qu'il a signée, il répond : « Je peux bien avoir dit ça, j'ai été « SUBITE » par la police, mais jamais je n'ai entendu parler M. le curé contre le gouvernement. »

d'eau qui, frappées obliquement par ces rouges reflets, paraissaient sanglantes. Il passait comme des gémissements dans les arbres courbés par la bise.

La porte du cimetière était ouverte; le fossoyeur y creusait une tombe.

Madeleine alla tout droit vers celle de Jean.

Un soin pieux s'y remarquait. Pas de mauvaises herbes, quelques arbustes toujours verts. Sur la croix, et toute fraîche encore, une couronne d'immortelles.

— C'est bien ! fit à demi-voix la veuve, Jeanette aura été amenée ici par M^{lle} Labarthe.

— Souvent ! répondit le fossoyeur qui l'avait suivie à son insu, et l'entretien de la tombe m'est payé par elle. Mais quant à la couronne, il faut en savoir gré à M^{lle} Delphine. C'est elle qui l'a ce matin apportée.

— Ah ! murmura Madeleine, elle n'oublie pas le père de Justin !

Le fossoyeur, ayant reçu quelque argent, fut congédié du geste.

Déjà Petit-Pierre s'était agenouillé. La veuve, à son tour, se mit en prières. Puis, les yeux fixés sur la terre où dormait le juste méconnu :

— Jean, dit-elle, mon pauvre Jean, il ne faut pas m'en vouloir si, depuis une année, tu n'as pas reçu de ma main quelque fleur. Celle que j'avais semée là, celle que j'y veux, c'est ta réhabilitation

» *Benardière* n'a pas de mémoire, et tout ce dont il se rappelle, c'est que le curé a prononcé le mot « soldat » dans son sermon.

» A propos de sa déclaration qui est signée et qu'on lui relit : « Je n'ai pas dit ça. »

» M. le président. — Nous l'avez pourtant signée ?

» Le témoin. — Ça m'est égal, je n'ai pas dit ça.

» *François Arnaud*, cordonnier, a entendu M. le curé parler des impies et des gens qui étaient en Afrique. Il n'a pas entendu M. le curé parler du gouvernement, mais il avait compris que ce qu'il disait des impies et à propos des soldats était contre le gouvernement.

» On lui rappelle les termes de la déclaration qu'il a signée.

» — Je n'ai pas tant fait d'explications que ça.

» M. le président. — M. le curé a-t-il dit que les soldats mouraient par milliers en Tunisie ?

» Le témoin. — Il ne l'a pas dit en ces termes.

» M. le président. — Avez-vous entendu que M. le curé ait attaqué le gouvernement en des termes quelconques ?

» Le témoin. — Je ne l'ai pas entendu, mais j'ai cru le comprendre.

UN SCANDALE. — SIGNATURES EN BLANC.

» *Daudet*, serrurier, sapeur-pompier. — M. Pohu m'a envoyé chercher dimanche, il m'a attaqué en me disant que j'étais à la messe le jour de la Toussaint. Alors je lui ai dit : Je pense bien que c'est pas un blâme que vous voulez me faire.

» Alors M. Pohu m'a demandé si le curé avait dit que nous étions gouvernés par des impies. J'ai regardé M. Pohu en face et je lui ai dit : Je crois bien que ces messieurs du gouvernement ne sont guère plus croyants que vous et moi.

» M. le président. — Avez-vous entendu M. le curé attaquer le gouvernement à propos de la guerre actuelle et des soldats qui mouraient par milliers ?

» Le témoin. — Il n'a pas été question avec M. Pohu du gouvernement, mais je lui ai parlé de la Tunisie. Je lui ai dit que c'était maintenant comme lorsque je portais le sac, qu'on portait en colonne, avec huit jours de vivres, et puis quelquefois on avait bien de la misère.

» Puis nous avons causé un moment et nous sommes allés visiter la pompe, parce que je suis sapeur-pompier.

» M. le président. — Mais vous avez signé une déclaration dans laquelle vous reconnaissez les phrases citées par M. le curé.

» Le témoin. — Lorsque j'ai signé il n'y avait rien d'écrit sur le papier. (Emotion dans l'auditoire.)

» Le président interroge M. Pohu qui affirme sous la foi du serment que la déclaration était écrite.

» Le témoin, se retournant vivement. — Oh ! comment osez-vous mentir ainsi, M. Pohu !

» L'accent de cet homme est si franc et si indigné que les applaudissements éclatent dans une partie de l'auditoire.

complète, éclatante. Elle germe lentement... mais elle va surgir enfin et s'épanouir sur ta tombe !... L'heure approche, n'est-ce pas, je le sens, je vois !

Patience ! Aide-moi, Jean. Sois avec moi ! quelque chose me le dit là, nous touchons au but... et bientôt j'aurai tenu mon serment ! Ah ! Dieu le sait... et tu dois aussi le savoir, mon pauvre Jean, ta Madeleine s'y est consacrée tout entière.

Longtemps encore elle lui parla ainsi, racontant ce qu'elle avait fait, ce qu'elle espérait, évoquant la chère âme et, par le souvenir, par la pensée, communiant avec elle.

La voix du fossoyeur réveilla tout à coup Madeleine.

— N'entendez-vous pas gronder le tonnerre ? disait-il. On n'y voit plus goutte... et voici l'orage !

Elle prit la main de Petit-Pierre et, jetant un dernier regard vers la tombe, elle s'éloigna.

Effectivement la nuit était venue. Un tourbillon de vent accourait, secouant et faisant crier toutes choses au milieu des ténèbres. Quelques minutes encore et la pluie tombait.

(A suivre.)

On racontait à la grand-mère de Bébé, qui est folle de son petit-fils, qu'il avait renversé deux fois son encrier dans la même journée.

— Il jette l'encre ! s'écria la bonne dame, enthousiasmée. Déjà des dispositions pour la marine... A son âge !

» Aussitôt M. le président se lève et prenant sa toque déclare qu'il va se couvrir pour lever la séance. Le calme se rétablit de suite.

» M. le président dit alors qu'il regrette de ne pas avoir aperçu les applaudisseurs, qu'il les aurait de suite fait comparaître à la barre, car le public manque au tribunal lorsque par de pareilles manifestations il essaie d'influencer les magistrats.

» M. le procureur de la République demande qu'il soit dressé procès-verbal de l'outrage fait à un fonctionnaire.

» Après quelques observations de M. le président, le témoin Daudet reprend :

« Monsieur le président, puisque c'est un outrage, je veux bien retirer le mot mentir, mais je n'en maintiens pas moins que lorsque j'ai signé il n'y avait rien d'écrit au-dessus de ma signature.

» Il y avait une feuille double de papier, dans l'intérieur un transparent, en tête on avait écrit mon état-civil et j'ai signé plus bas.

» J'ai fait l'observation à M. Pohu qu'il était inutile que je signe, mais il m'a répondu : « Cela n'a pas d'importance, c'est simplement pour constater que vous êtes venu chez moi. »

» Cette déposition a vivement ému l'auditoire; le tribunal semble y attacher une grande importance, et M. le président dicte soigneusement les notes d'audience au greffier.

» Un des témoins, Boumier, est absent; il n'a pas été touché par la citation.

» On passe à l'audition des témoins à décharge.

» Tous dans leurs dépositions déclarent que M. le curé de Saint-Jacques n'a pas prononcé les paroles qu'on lui attribue; ils ajoutent que jamais leur curé ne fait de sermons politiques.

» Une de ces dépositions doit être notée. C'est celle de M. Peltier, employé de commerce. Il rapporte qu'il a été interrogé par M. Pohu, et qu'il lui a déclaré que M. le curé de Saint-Jacques n'avait pas attaqué le gouvernement. Cette déposition n'était pas mentionnée dans l'enquête.

» Signalons encore un détail. Deux des témoins, qui se nomment Giffard et Bourigault, rapportent que le lendemain du jour où il a été interrogé, Daudet leur a dit qu'il était très-inquiet parce qu'on lui avait fait signer une déclaration en blanc.

» Après la déposition des témoins, suspension de séance jusqu'à deux heures et demie.

Notons que cette suspension a été sollicitée par M. le procureur. On a cru, dans la salle, qu'avant de requérir, il allait demander des instructions à M. le procureur général.

A la reprise de l'audience, il prononce son réquisitoire et demande la condamnation de M. l'abbé Pénol, bien qu'aucun témoignage ne restât, ni une seule preuve, ni un seul indice, en faveur de la prévention.

M^e Lucas se lève alors, et, dans une plaidoirie chaude et brillante, réclame l'acquiescement de M. l'abbé Pénol.

Il félicite le procédé d'instruction suivi dans l'affaire, et se demande s'il n'est pas le jouet d'une illusion en entendant requérir une peine contre un honnête homme que les témoins à charge ont eux-mêmes complètement innocenté.

Cette plaidoirie fait une vive impression sur l'auditoire.

Le tribunal se retire pour délibérer et revient quelques instants après pour prononcer l'acquiescement.

Ajoutons que M. le curé de Saint-Jacques a été accueilli, à la sortie du tribunal, par un nombreux groupe de paroissiens et d'amis, qui l'ont reconduit jusqu'à la cure.

Nous sommes heureux, ajoute l'*Etoile*, du succès remporté par notre ami M^e Lucas, dont, plus d'une fois, nous avons eu à constater ici le remarquable talent. Nous félicitons aussi M. le curé de Saint-Jacques de l'issue de cette affaire, qui a été un triomphe, non seulement pour lui, mais encore pour tous les honnêtes gens, et qui a tourné à la confusion de ses dénonciateurs, et de ceux qui ont cru devoir soutenir jusqu'au bout une prévention sans fondement.

Le *Patriote* annonce l'acquiescement de M. le curé de Saint-Jacques et fait suivre son compte-rendu des lignes suivantes :

« Il s'est passé à l'audience un fait surprenant.

» Les témoins à charge, qui avaient signé leurs dépositions, desquelles il résultait que M. le curé avait prononcé les paroles relatives au serment, n'avaient rien entendu de semblable.

» Bien plus encore, un de ces témoins a affirmé que M. le commissaire de police Pohu — qui a recueilli les dépositions — l'avait fait signer en blanc et avait complètement changé ce qu'il lui avait déclaré.

» Il ne restait au tribunal qu'à acquiescer. M. le curé de Saint-Jacques, c'est ce qui a été fait.

» On nous permettra une réflexion.

» Ou les témoins, en rétractant leurs dépositions signées, ont commis un faux témoignage; ou M. le commissaire de police a commis un acte fort coupable en inventant ces dépositions.

» D'une façon comme de l'autre, il y a un ou des coupables.

» Une enquête est nécessaire. Nous la demandons énergiquement.

» Espérons que l'enquête se fera mieux que l'instruction n'a été faite, car M. le curé Pénol n'a pas été interrogé avant d'être traduit devant le tribunal !

Nous nous associons de tous points à cette demande, dit aussi le *Journal de Maine-et-Loire*. Après les révélations scandaleuses, — mais par trop sommaires, — de l'audience, l'enquête, en effet, est devenue indispensable. Il importe que les façons d'agir du Commissaire du quartier Saint-Jacques soient précisées, qualifiées et flétries, et que les exploits de ce fonctionnaire par trop fantaisiste reçoivent une bonne fois la récompense qui leur est due.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 novembre. Marché indécis, mais ferme au début, l'ouverture est même en hausse sur la veille, sur la fin il se produit des réalisations. Le 3 0/0 est à 85.30 et clôture à 85.17.

Le 5 0/0 débute à 115.70 pour rester à 115.52. Signalons la faiblesse constante de la Banque de France à 6,075.

Le Crédit Foncier se tient à 1,705 sur le marché à terme, mais le comptant rachète beaucoup à 1,710, on doit donc voir la hausse à bref délai.

Constatons un courant de demandes suivies sur la Banque Transatlantique, nous sommes persuadés que ces actions sont bonnes à mettre doré et déjà en portefeuille en raison de l'avenir de l'institution.

La Banque Nationale fait 665, on sait que les résolutions de l'assemblée auront certainement une influence heureuse sur les cours.

Le marché du comptant est très-actif sur le Crédit Lyonnais à 845 et 850.

On souscrit avec empressement aux obligations de l'Hypothèque Foncière, il est de fait que peu de valeurs ont autant de solidité.

La Banque Romaine fait 700, mais en souscrivant on ne paie que 450 fr. et l'avenir fait prévoir une grande hausse.

Le Malétra est ferme à 470. Les capitaux de placement achètent des actions de la Société Générale de Fouritures Militaires à 540, ce placement représente 8 0/0.

Activité sérieuse sur les Messageries Fluviales à 288.75.

Les actions d'Alais au Rhône, à 505, sont très-fermes et peuvent être mises en portefeuille.

On cote sur le Phénix Espagnol 920. Le Crédit Central de Paris s'avance à 360. La Banque de Prêts s'inscrit à 510.

Le Rio Tinto attire l'attention des capitalistes, on tend à atteindre le cours de 1,000. Bonnes souscriptions sur les actions de la Grande Compagnie d'Assurances, on cote 705. La Laiterie est demandée à 640.

Chronique militaire.

Le bruit court que la punition sévère infligée par M. Farre aux Saint-Cyriens qui ont assisté à la messe du 15 juillet allait être levée.

L'INSOUMISSION.

Certainement, le service obligatoire a fait beaucoup de tort au chauvinisme, et peut-être serait-il temps de réagir contre l'esprit anti-militaire qu'il a développé dans certaines parties de la population. Ce sera — il faut l'espérer du moins — une des préoccupations du nouveau ministre de la guerre, car le *Progrès militaire* — le journal le mieux informé de la spécialité — relate un fait des plus inquiétants pour l'avenir de notre armée et pour le succès d'une mobilisation dans un cas sérieux.

La première portion du contingent de la classe 1880, appelée sous les drapeaux il

... quinze jours, comprenait 118,000 hommes : 93,000 seulement ont répondu à l'appel.

La seconde portion comprenait 38,000 hommes : 32,000 seulement se sont présentés.

C'est donc 29,000 hommes qui n'ont pas rejoint leur corps pour des motifs divers qu'apprécieront les autorités et la justice militaire.

Ces chiffres dépassent de beaucoup les proportions habituelles et prévues, et nous ignorons à quelle cause spéciale il faut en attribuer l'élévation subite.

Le Progrès militaire aurait pu trouver la raison de ce fait dans le régime de désorganisation, d'indiscipline qui a déjà fortement diminué l'amour de la patrie dans les masses républicaines.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret de M. le Président de la République en date du 19 novembre, M. Thubé, ancien commissaire-priseur à Saumur, a été nommé commissaire-priseur près le tribunal civil de première instance de Bayonne, en remplacement de M. Larrouyet, démissionnaire en sa faveur.

M. Thubé a prêté serment, en cette qualité, devant ledit tribunal à l'audience du 23 novembre.

Par arrêté ministériel, M. Moricheau, ex-sous-principal du collège de Saumur, a été chargé de la classe primaire au collège de Civray (Vienne).

Les Rosiers. — Lundi dernier, il n'était bruit aux Rosiers que du suicide du sieur Jules Lorigny, marchand de vin.

Dans la matinée, en effet, on avait trouvé Lorigny étendu sans vie dans son grenier; une corde était encore attachée à une poutre, et près de lui un labourer renversé.

Lorigny laisse une femme et six enfants. Tout porte à croire que des chagrins domestiques l'ont porté à cet acte de désespoir.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Nous lisons dans l'Union de l'Ouest :

« Dimanche prochain, 4 décembre, M. A. Duvernoy vient diriger en notre ville l'exécution de la partition qui lui a valu le grand prix de la ville de Paris. La Tempête sera exécutée par des artistes hors ligne : M^{me} Brunet-Lafleur, la chanteuse incomparable que le public angevin revoit chaque année avec un nouveau plaisir; M. Bosquin, le célèbre ténor de notre Académie nationale de musique; M. Giraud, un compatriote qui occupe maintenant une place importante dans le monde musical parisien, et enfin M. Vannes, une basse fort applaudie dans les concerts de la capitale. Ces mêmes interprètes ont chanté dimanche dernier la Tempête aux Concerts populaires de Lille; l'exécution sera donc irréprochable. Nous ne croyons pas que jamais notre ville ait été à même d'entendre une œuvre interprétée dans de pareilles conditions. »

LOUDUN.

Le député de Loudun, M. de Soubeyran, a été entendu hier par la sous-commission chargée de procéder à une enquête parlementaire sur l'élection de Loudun. Il a déclaré qu'en présence des conclusions du bureau qui tendaient à la validation, son devoir était de s'en rapporter à cette résolution, prise en complète connaissance de cause. Il a ajouté que le département de la Vienne se trouvant compris dans la série des sénateurs amovibles sortant au début de l'année 1882, on pourrait interpréter le voyage des députés commissaires dans l'arrondissement de Loudun comme ayant un caractère d'immixtion électorale.

M. Noël Parfait a appuyé cette dernière considération, tout en émettant l'avis qu'à la commission seule il appartenait de choisir le moment de son enquête.

BOURGUEIL.

Dimanche matin, M. Coutard, rentier à Bourgueil, s'était rendu chez son perruquier, M. Piron, qui en ce moment était occupé à raser un de ses clients.

En attendant son tour, il s'assit et se mit

à causer. Mais tout à coup il perdit l'équilibre et s'affaissa sur le sol.

On s'empressa de lui donner des soins; mais tout fut inutile. Il avait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

NANTES.

On lit dans l'Union bretonne :

Nous avons demandé au Phare de la Loire, qui s'est fait le porte-parole de M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur :

« Quand, pendant la guerre, M. Waldeck-Rousseau est-il parti ? »

» A quelle bataille a-t-il pris part ? »

Le Phare de la Loire n'a pas répondu.

C'est donc qu'il n'avait rien à dire ?

Cela signifie évidemment que M. Waldeck-Rousseau n'est pas parti, et que, conséquemment, il a évité trop prudemment de faire son devoir.

On lit dans le Journal d'Anenis :

« Nous sommes heureux de faire connaître le fait d'armes suivant, accompli par un de nos jeunes compatriotes, M. le lieutenant Arthuis, d'Anenis. »

» Le 26 octobre dernier, la colonne du général Etienne, campée depuis quelques jours à 16 kilomètres de Kairouan, se mettait en marche pour aller occuper la « Ville Sainte. » Vers quatre heures de l'après-midi, nos troupes étaient arrivées à 2 kilomètres de la ville et avaient fait halte en avant du lit desséché de l'Ouled-Melah. Pendant que notre colonne restait, là, en observation, le colonel Tréboure continuait à marcher en avant avec ses hussards. La ville paraissait inhabitée et on n'y entendait aucun bruit. A ce moment, deux grands drapeaux blancs sont arborés, et, cependant, les portes restent toujours closes. Impatienté de ces lenteurs, le colonel Tréboure donne l'ordre au lieutenant Arthuis de s'avancer avec son peloton jusqu'à la porte de Bab-el-Khoukh. Cette poignée de hussards se précipite immédiatement en avant et arrive comme un tourbillon sous l'ogive de la porte. Là, le lieutenant Arthuis arrête son cheval, et, avec une énergie chevaleresque, frappe avec le poignard de sa canne le lourd battant de fer et s'écrie d'une voix retentissante : « Ouvrez ! ouvrez ! au nom de la France ! » Bientôt on lui répond de l'intérieur, en mauvais français, qu'on est allé chercher les clés à la Kasbah pour ouvrir; que, du reste, le gouverneur du Bey vient de faire ouvrir la porte située au sud de l'enceinte et qu'il va lui-même sortir pour aller au devant du général français.

» Peu de temps après, en effet, nos troupes entraient dans la ville.

» Le journal Le Monde illustré, d'après le dessin de son correspondant, a représenté le lieutenant Arthuis frappant à la porte de Bab-el-Khoukh. »

Toujours les allumettes !

Un de nos amis envoie sa bonne chercher une boîte d'allumettes. La bonne lui rapporte un paquet pesant 110 grammes, et 100 seulement après avoir enlevé l'enveloppe. 100 grammes pour quarante centimes, cela fait deux francs la livre, soit cinq fois ce qu'on payait en 1869.

La boîte, qui doit renfermer 500 allumettes, en contient seulement 127. Là-dessus, il y en a 83 qui ne peuvent être utilisées, savoir :

2 qui paraissent avoir été essayées et avoir raté;

4 qui ont déjà servi;

10 morceaux de bois sans soufre ni phosphore;

21 morceaux de bois soufrés seulement;

20 morceaux de bois si peu phosphorés qu'il est inutile d'en parler;

Et 23 impropres à l'usage pour défaut de taille, fractures ou autres.

De plus, sur les 344 qui restent, il y en a 139 qui sont fabriquées avec du bois hors fil, et qui par conséquent se brisent au frottement. Il ne reste donc, pouvant servir, mais ne servant pas toujours, que 205 allumettes.

Soit 25 allumettes pour un sou ! C'est pour rien.

Faits divers.

On nous télégraphie de Bordeaux, 26 novembre :

« Un facteur de service, ayant voulu traverser la voie au moment où le train de Libourne à Bordeaux arrivait à Arveyres, a été renversé par la locomotive et a eu la tête broyée. La victime était mariée et père de famille. »

La Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée fait savoir que la circulation est interrompue sur les lignes italiennes au delà de Vintimille. La gare de cette ville est inondée. Ses bureaux sont en partie effondrés. Le pont de la Valegrais, entre Vintimille et Bordighiera, a cédé à la crue du torrent.

On fait les plus grands efforts pour rétablir promptement la circulation.

La Compagnie de Chemins de Fer et de Navigation d'Alais au Rhône et à la Méditerranée est appelée à desservir toute la région si industrielle et si riche du bassin du Gard. La concession sur laquelle elle repose a obtenu la sanction du gouvernement par une loi en date du 30 janvier 1879. C'est, de plus, la seule Compagnie de chemin de fer qui soit autorisée à voyager sous le pavillon de l'Etat pour son service de navigation.

Tous ses travaux sont dans un état d'avancement tel qu'on peut annoncer avec certitude l'ouverture de ses services et leur plein fonctionnement pour le mois d'avril prochain.

Mais les dépenses exigées par l'importance qu'ont prises dès aujourd'hui les traités d'exploitation obligent l'entreprise à porter son capital social de 11 millions et demi à 20 millions. Il a été créé dans ce but 17,000 actions nouvelles qui sont offertes au public par la Société Française Financière. L'émission aura lieu les 7 et 8 décembre prochain.

Ces traités de transport ont été conclus avec les principales Compagnies métallurgiques et houillères du bassin du Gard : ce sont les Mines et Forges d'Alais, les Mines de Trélès, les Usines de Salindres; le salin de Giraud, la Compagnie de Terre-Noire, la Voulte et Bessèges et les Mines de Saint-André. Ces contrats assurent un transport moyen annuel de 850,000 tonnes qui laisseront un bénéfice de 2,906,302 fr., et en déduisant les charges de l'intérêt et de l'amortissement des obligations, soit 1,120,000 fr., un profit net à répartir entre les actionnaires de 1,786,302 fr. Chacune des 40,000 actions recevra, par conséquent, dès la première année, un revenu de 44.65, ce qui représente un placement à 8.93 0/0. Ce rendement doit s'élever régulièrement de 10 à 15 0/0.

Le 1^{er} mars prochain, les actions nouvelles, libérées au moment de la souscription, auront droit à un coupon d'intérêt de 12 fr. 50.

On voit que ces actions nouvelles de la Compagnie de Chemin de Fer et de Navigation d'Alais au Rhône et à la Méditerranée constituent bien un placement exceptionnel, puisque, avant même l'ouverture de son exploitation, des traités assurent aux titres un revenu de près de 9 0/0. Il va de soi que les actions nouvelles seront inscrites à la cote officielle, les anciennes y figurant déjà. Les souscripteurs qui veulent s'assurer le bénéfice de l'irréduction agiront prudemment, croyons-nous, en adressant leurs demandes à la Société Française Financière, 18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, avant le 7 décembre prochain.

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES

SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO.

I. Châtaignes et Marrons, par Olivier de Rawton. — II. Chronique scientifique : Hygiène des ouvriers employés aux grands travaux de terrassements. — La Zone maniable des anesthésiques, par le Dr Gorecki. — III. L'Algérie : Industrie, par P. Bourde. — IV. Sommeil et Somaambulisme; note de M. E. Maldant, ingénieur civil. — V. Entretiens familiers sur les sciences physiques, par G. Dumont, ingénieur. — VI. Les Droits et les Devoirs du citoyen : le Vote, par P. Beurdeley, avocat à la cour de Paris. — VII. Le Bétail américain, par P.-C. Dubost, professeur à l'École d'agriculture de Grignon. — VIII. La Pilocarpine et la Chevelure humaine. — IX. Le Goudron et le Phylloxera : Mode d'emploi.

○ PARIS. Lorsque, il y a quelque temps, j'offris pour la première fois aux Pharmaciens français mes Pilules suisses, préparées d'après la recette d'un de nos maîtres les plus regrettés, il y en eut d'abord très-peu qui se déclarèrent favorables à ce nouveau médicament. La plupart même se tiennent à l'écart, voulant voir quel accueil les Pilules suisses trouveraient auprès des médecins et auprès du public. Ce peu d'enthousiasme n'était pas fait pour m'encourager; mais, d'un autre côté, me basant sur les témoignages des différents médecins qui me soutenaient et sur les résultats brillants que les Pilules suisses avaient déjà obtenus, je me dis que, malgré tout, mes Pilules se frayeront un chemin dans le monde, lentement peut-être, mais sur un terrain d'autant plus ferme.

Et il en fut réellement ainsi ! Les commandes arrivèrent petit à petit, la vente augmenta continuellement, et aujourd'hui presque toutes les bonnes Pharmacies tiennent les Pilules suisses; en outre, des milliers de personnes qui leur doivent la santé aident à agrandir le cercle de leurs partisans. Les nouveaux médicaments qui ont disparu comme il sont venus ne se comptent plus, mais où les Pilules suisses ont été introduites, elles ont su se maintenir. Contre la constipation, mauvaise digestion, flatuosités accompagnées de maux de tête, douleurs dans le bas-ventre, la poitrine, les reins, renvois acides, lassitude générale, éblouis-

sements, impuretés du sang. Goutte, Rhumatisme, affections hémorrhoidales, embarras de respiration, éruptions cutanées, abcès, palpitations, etc., les Pilules suisses se sont distinguées par leur faculté dépurative et leur influence directe sur l'estomac et les intestins; on les recommande particulièrement aux femmes nerveuses et hystériques comme un remède agréable, sûr et opérant sans douleur. Mes Pilules suisses sont en boîtes métalliques contenant 50 pilules à 1 fr. 50 la boîte, et en boîtes plus petites, pour essai, contenant 20 pilules à 75 cent. On peut se les procurer dans toutes les bonnes Pharmacies de France. A Saumur, chez A. NORMANDINE, pharmacien. Exiger que chaque boîte porte une étiquette rouge avec la croix suisse et les initiales H. et C^{ie}. A. HERTZOG, pharmacien, Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHE-FOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés par atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 98,714 : Depuis des années, je souffrais de mauque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PAVLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

Cure N^o 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GRAND; BRASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODBT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 NOVEMBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85	30	20	Comptoir d'escompte	1030			C. gén. Transatlantique	600		1
3 % amortissable	86		10	Crédit de France	895	20		Canal de Suez	3535		5
3 % amortissable nouveau	85	40	10	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1710	5		Société autrichienne	696	25	
4 1/2 %	114			Obligations foncières 1877	345			OBLIGATIONS.			
5 %	115	50	25	Obligations communales 1879	436			Est	388	50	
Obligations du Trésor	514	50		Obligat. foncières 1879 3 %	435			Midi	387	50	
Obligations du Trésor nouvelles	515	50		Soc. de Crédit Ind. et comm.	740			Nord	392	75	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	438			Crédit mobilier	718	75	95	Orléans	390		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503			Est	770			Ouest	388		
1865, 4 %	518			Paris-Lyon-Méditerranée	1730	20		Paris-Lyon-Méditerranée	387		
1869, 3 %	398		1 50	Midi	1300	5	5	Paris (Grande-Ceinture)	385		
1874, 3 %	395		50	Nord	2080	20		Paris-Bourbonnais	388		
1876, 4 %	509			Orléans	13.0	10		Canal de Suez	562	50	
Banque de France	6000		100	Ouest	825		5				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers).
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir,
3	32	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	31	omnibus.
9	40	express.
12	40	omnibus-mixte.
4	44	soir,
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Le Jeudi 1^{er} Décembre 1881

OUVERTURE

DE LA

GRANDE PHARMACIE CENTRALE DE SAUMUR

Droguerie, Herboristerie

Ancienne Maison A. PIE fils et Raoul FEIGNOUX

Rue de la Tonnelle, 27, Saumur

E. D'HUY, PHARMACIEN

Entrepôt de toutes les Spécialités pharmaceutiques, Produits chimiques pour les Arts, Eaux minérales françaises et étrangères, Bandages et Articles d'Orthopédie, Accessoires de Pharmacie.

REMISE TRÈS-IMPORTANTE

Sur toutes les Spécialités et Préparations Pharmaceutiques.

M. BLOUDEAU, Louis, coiffeur, rue Saint-Nicolas, à Saumur, prévient les fournisseurs qu'il ne paiera pas les dettes que pourra contracter sa femme, née MARIE FRÉMONT.

A VENDRE
UNE PROPRIÉTÉ

Située au Pont-Fouohard, rue des Pauvres, appartenant à M. Pinot, Composée de MAISON DE MAITRE, clos de vigne bien affruié, beau jardin, vastes servitudes. S'adresser à M. PINOT, qui habite la propriété. (760)

A VENDRE
A LOUER

OU A ARRENTER
Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
Sise à Distré, propre au commerce, avec boutiques, servitudes, vastes caves. S'adresser à BAUDAIN, propriétaire à Distré. (711)

OUVERTURE

DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montéc-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle. Cylindre et calendre des toiles damassées. S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (348)

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

Ouate anti-rhumatismale du D^r Pattison.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez M. A. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, 11 et 13, rue Saint-Jean, et dans toutes autres pharmacies.

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS,

Une MAISON de GROS, de BLANC, Dentelles et Soieries.

S'adresser à M^{me} veuve FAUVEL, 5, rue Beaurepaire. (761)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE BELLE MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, 34,

Occupée autrefois par M. Voisin. Remise, écurie, cave et autres servitudes.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (753)

A VENDRE

DEUX CARRIOLES

Avec leurs équipages.

S'adresser à M. CLÉRAMBAULT, au Pont-Fouohard. (762)

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

A VENDRE

UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE

S'adresser au sacristain de la Visitation.

UN HOMME JEUNE ET SA FEMME, sans enfant, demandent un emploi. — Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS, de Saumur, demande un garçon de magasin. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANBUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

La MAISON DUTEIL demande un employé pour la mercerie.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.

Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine à Paris.

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

DÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Dyspepsies,
Gastralgies, Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPOT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1873; Londres, 1867; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{re} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{re} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenant à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE.

Certifié par l'imprimeur soussigné.